

MAIRIE
de
BANNE



**ARRÊTÉ AUTORISANT DES TRAVAUX DE VOIRIE
SUR LA ROUTE BANNE ENTRE LE QUARTIER DU FORT ET DE L'ÉGLISE
ET L'IMPASSE DES BOURGADES**

Le Maire de Banne,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande présentée par l'entreprise LAUPIE Groupe BRAJA sise 951 route de Bessèges 30410 MEYRANNES,
Considérant qu'une réglementation particulière est nécessaire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Afin de permettre à l'entreprise LAUPIE de mettre à la côte les bouches à clé et d'effectuer des travaux de maçonnerie entre le quartier du Fort et de l'Église sur la route de Banne ainsi que sur l'Impasse des Bourgades ;

- **La circulation sur lesdites voies communales sera perturbée
du vendredi 18 septembre 2026 au lundi 21 septembre 2026 inclus de 8h00 à 17h00.**

Article 2 : La signalisation routière sera mise en place par l'entreprise qui réalisera les travaux.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur aux dates indiquées à l'article 1 et après la mise en place de la signalisation routière qui les portera à la connaissance des usagers.

Banne le 17 septembre 2026.

M. François COLOM Y CANALS
Premier Adjoint

